

IMPRIMÉ DE SIGNALEMENT À L'AUTORITÉ JUDICIAIRE

Madame/Monsieur le Procureur de la République
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOURGES
8 rue des Arènes
CS20339
18023 BOURGES CEDEX

1. Identification du signalant :

Organisme :

Fonction :

Nom : Prénom :

Adresse :

Adresse électronique :

Téléphone :

Anonymat souhaité : Oui Non

2. Identification de la personne majeure :

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille

Situation familiale :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse^(*) :

Adresse électronique :

Téléphone :

() Tout changement de domicile du majeur, ainsi qu'une entrée ou une sortie d'hospitalisation doit être portée à la connaissance du Parquet.*

3. Entourage :

Personnes présentes au foyer :

Nom - Prénom	Date de naissance	Lien avec la personne signalée (conjoint, enfant, ami...)	Coordonnées privées (téléphonique et mail)

Membres de la famille hors foyer :

Nom - Prénom	Date de naissance	Lien avec la personne signalée (conjoint, enfant, ami...)	Coordonnées privées (téléphonique et mail)

Professionnels ou personnes intervenant auprès du majeur :

Qui	Nom du professionnel	Coordonnées de la structure (adresse, tel, mail)
Médecin traitant		
Aide à domicile		
Service de soins		
Service social		
Service hospitalier (général ou spécialisé)		
Autres : élus, voisins, proches... (à préciser)		

4. Informations complémentaires : cocher les mentions utiles

- La personne signalée est-elle informée du signalement ?

Si non pourquoi ?

Si oui, est-elle en capacité d'en comprendre le sens ? Oui Non

- La personne est-elle opposée au signalement ? Oui Non

Si oui, pourquoi ?

- Son entourage est-il informé du signalement ? Oui Non

Pourquoi ?

- Son entourage est-il opposé au signalement ? Oui Non

Si oui pourquoi ?

- La personne est-elle demandeuse d'aide ? Oui Non

• Des actions ont-elles déjà été menées pour cette personne ? Oui Non
 Si oui lesquelles et par qui ?

• Mesure de protection en cours ? Oui Non Ne sais pas
 Si oui laquelle ?
 Nom et coordonnées de la personne ou de l'organisme mandaté :

Logement :

- Locataire
- Famille d'accueil
- Établissement (EHPAD, hospitalisation...)
- Hébergement par un tiers (à préciser)
- Propriétaire
- Hébergement en structure (CHRS...)
- Sans domicile fixe
- Autres (à préciser)

Budget :

Ressources		Charges		Dettes	
Nature	Montant	Nature	Montant	Nature	Montant
TOTAL		TOTAL		TOTAL	

• La personne dispose-t-elle d'une épargne ou d'un patrimoine ? Oui Non
 De quelle nature ? (à préciser) :

• Dossier de surendettement en cours ? Oui Non Ne sais pas

5. Description des faits : (éléments concis et précis)

Les informations collectées sur les personnes doivent être adéquates, pertinentes et non excessives au regard de la finalité du traitement envisagé. Les commentaires ne doivent donc pas être inappropriés, subjectifs et insultants. Les mentions doivent être neutres et factuelles telles « échange difficile » ou « risque de violence en cas de déplacement à domicile » en lieu et place de précisions stigmatisantes.

6. Conclusion et propositions :

Rapport rédigé conjointement avec :

Structure	Nom - Prénom Qualité <i>(infirmière, chef de service, TSPS...)</i>	Coordonnées <i>(téléphonique et mail, adresse postale)</i>

Demande de mesure de protection : Oui Non Envisagée

Proposition d'enquête judiciaire : Oui Non Ne se prononce pas

Nom - Prénom :

Fonction :

Date :

Signature :

Le règlement général sur la protection de données (UE 2016/679) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent aux informations figurant dans ce formulaire. Selon les modalités précisées dans Code Pénal (Article 223-151-2, 226-14, 434-3), le Code de Santé Publique (Art R 4127-44), le Code de l'Action Sociale et des Familles (Article L116-1, L121-1), le Code Civil (Article 415 et suivants), ainsi que le Protocole Départemental de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales, violences sexistes, et sexuelles signé le 13 décembre 2021, les informations recueillies permettent :

- aux agents habilités des services concernés signataires du protocole,
 - de mettre en œuvre les moyens pour résoudre les difficultés des personnes en situation de vulnérabilité, et notamment :
 - * signaler au Procureur de la république les situations de maltraitance des majeurs vulnérables,
 - * développer les partenariats permettant de renforcer les moyens de faire remonter les signalements de personnes en situation de vulnérabilité,
 - d'établir des statistiques, études internes et enquête de satisfaction aux fins d'évaluation de la politique publique mise en œuvre et/ou dans le cadre d'observatoires.
- aux autorités de contrôle de réaliser leur contrôle (si besoin)
- aux prestataires des partenaires auxquels les partenaires sous traitent une partie de la réalisation du traitement et notamment leurs sous-traitants informatiques de réaliser leurs missions.

Ces données font l'objet d'un traitement informatique. Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier. En fournissant les réponses, les personnes concernées consentent à ce que les services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des finalités mentionnées ci-dessus. Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées et dans la limite des délais de prescription applicables. Les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de leurs données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci. Elles conservent à tout moment le droit de retirer votre consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au délégué à la protection des données du partenaire concerné. Les réclamations relatives à la protection des données sont à adresser auprès de la CNIL.

Suites données par l'autorité judiciaire

(À pré-remplir par le signalant)

À transmettre à :

Nom de la structure ayant réalisé le signalement :	
Nom du professionnel :	
Adresse :	
Téléphone :	
Adresse électronique :	

Signalement qui concerne :

Nom de la personne signalée :	
Adresse :	
Date du signalement :	
N° dossier Parquet :	

Suites données :

- Transmission au juge des contentieux de la protection
- Sollicitation d'éléments complémentaires
- Classement sans suite
- Autres (à préciser) :

Fait à BOURGES, le
Signature :

Le règlement général sur la protection de données (UE 2016/679) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent aux informations figurant dans ce formulaire. Selon les modalités précisées dans Code Pénal (Article 223-151-2, 226-14, 434-3), le Code de Santé Publique (Art R 4127-44), le Code de l'Action Sociale et des Familles (Article L116-1, L121-1), le Code Civil (Article 415 et suivants), ainsi que le Protocole Départemental de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales, violences sexistes, et sexuelles signé le 13 décembre 2021, les informations recueillies permettent :

- aux agents habilités des services concernés signataires du protocole,
 - de mettre en œuvre les moyens pour résoudre les difficultés des personnes en situation de vulnérabilité, et notamment :
 - * signaler au Procureur de la république les situations de maltraitance des majeurs vulnérables,
 - * développer les partenariats permettant de renforcer les moyens de faire remonter les signalements de personnes en situation de vulnérabilité,
 - d'établir des statistiques, études internes et enquête de satisfaction aux fins d'évaluation de la politique publique mise en œuvre et/ou dans le cadre d'observatoires.
- aux autorités de contrôle de réaliser leur contrôle (si besoin)
- aux prestataires des partenaires auxquels les partenaires sous traitent une partie de la réalisation du traitement et notamment leurs sous-traitants informatiques de réaliser leurs missions.

Ces données font l'objet d'un traitement informatique. Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier. En fournissant les réponses, les personnes concernées consentent à ce que les services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des finalités mentionnées ci-dessus. Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées et dans la limite des délais de prescription applicables. Les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de leurs données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci. Elles conservent à tout moment le droit de retirer votre consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au délégué à la protection des données du partenaire concerné. Les réclamations relatives à la protection des données sont à adresser auprès de la CNIL.

Suites données par le Juge des contentieux de la protection

(À pré-remplir par le signalant)

À transmettre à :

Nom de la structure ayant réalisé le signalement :	
Nom du professionnel :	
Adresse :	
Téléphone :	
Adresse électronique :	

Signalement qui concerne :

Nom de la personne signalée :	
Adresse :	
Date du signalement :	
N° dossier Parquet :	

Suites données :

Sollicitation d'éléments complémentaires

Non-lieu à mesure

Mesure prononcée :

Habilitation familiale

Curatelle : aux biens (*) à la personne (*)

Tutelle : aux biens (*) à la personne (*)

Autres mesures (à préciser) :

Confiée à :

Autres (à préciser) :

Fait à BOURGES, le

Signature :

Le règlement général sur la protection de données (UE 2016/679) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent aux informations figurant dans ce formulaire. Selon les modalités précisées dans Code Pénal (Article 223-151-2, 226-14, 434-3), le Code de Santé Publique (Art R 4127-44), le Code de l'Action Sociale et des Familles (Article L.116-1, L.121-1), le Code Civil (Article 415 et suivants), ainsi que le Protocole Départemental de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales, violences sexistes, et sexuelles signé le 13 décembre 2021, les informations recueillies permettent :

- aux agents habilités des services concernés signataires du protocole,
 - de mettre en œuvre les moyens pour résoudre les difficultés des personnes en situation de vulnérabilité, et notamment :
 - * signaler au Procureur de la république les situations de maltraitance des majeurs vulnérables,
 - * développer les partenariats permettant de renforcer les moyens de faire remonter les signalements de personnes en situation de vulnérabilité,
 - d'établir des statistiques, études internes et enquête de satisfaction aux fins d'évaluation de la politique publique mise en œuvre et/ou dans le cadre d'observatoires.
- aux autorités de contrôle de réaliser leur contrôle (si besoin)
- aux prestataires des partenaires auxquels les partenaires sous traitent une partie de la réalisation du traitement et notamment leurs sous-traitants informatiques de réaliser leurs missions.

Ces données font l'objet d'un traitement informatique. Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier. En fournissant les réponses, les personnes concernées consentent à ce que les services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des finalités mentionnées ci-dessus. Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées et dans la limite des délais de prescription applicables. Les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de leurs données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci. Elles conservent à tout moment le droit de retirer votre consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au délégué à la protection des données du partenaire concerné. Les réclamations relatives à la protection des données sont à adresser auprès de la CNIL.

* Rayer les mentions inutiles